



Délibération N°05-02-2025

Projet d'Ombrière Photovoltaïque entre la société Toitures Solaires du Périgord et le SMD3

Séance du mardi 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle du Conseil au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 12 février 2025		
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 28	
Nombre de pouvoirs : 6	Mr ORHAND→Mr Jean Paul DUBOS Mr Jean Pierre CAZES→Mr Pascal PROTANO Mme Brigitte CABIROL→Mr Thierry BOIDE Mr Vincent RIVAUD→Mr Bernard TRIFFE Mme Evelyne ROUX→Mme Bernadette SALINIER Mr Philippe ROUSSEAU→Mr François ROUSSEL		
Compétence : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétence : 64		
Secrétaire de séance :	Monsieur Jean Pierre COLIN		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Gé KUSTERS <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			

AR Prefecture

024-252405329-20250218-05022025-DE Reçu le 24/02/2025	G�rard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Vincent FARGEAS Patricia MARTY	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Alain PEYROU Danielle DEBORD	2 voix			
Assembl�e Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET Jean Pierre COLIN	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU Jimmy MORAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS Didier MERY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assembl�e Sectorielle Secteur IV Belv�s	Vincent RIVAUD Marianne BEYNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assembl�e Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON Ludovic HEUGAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Fr�d�ric GAUTHIER B�atrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Herv� COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assembl�e Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assembl�e Sectorielle Secteur VII Rib�rac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Projet d'Ombri re Photovolta que entre la soci t  Toitures Solaires du P rigord et le SMD3

Le SMD3 a missionn  la SEM24 P rigord Energies pour  tudier la faisabilit  de r aliser un abri pour les v hicules de l'antenne de Bergerac  quip  de panneaux photovolta ques.

Le projet est propos  par la soci t  TOITURES SOLAIRES DU PERIGORD, entreprise sp cialis e dans le d veloppement et l'exploitation de centrales photovolta ques install es en toitures et en ombri res. Ces installations sont destin es    tre raccord es au r seau public de distribution d' lectricit . L' lectricit  ainsi produite est vendue   tous fournisseurs agr es.

Le projet concerne une centrale photovolta que sur un b timent cl  en main d'une surface d'environ 3 000 m² avec une puissance proche de 499,5 kWc sur la parcelle cadastr e section BC N 213 situ e Rue Gustave Eiffel   Bergerac (24100).

De par sa localisation et ses orientations, le productible annuel est estim    993kWh/kWc/an.

La production annuelle moyenne de la centrale est estim e   environ 521 041 kWh, soit la consommation annuelle de 278 habitants (hors chauffage) permettant ainsi d' viter le rejet de 173 tonnes de CO2 par an.

Reçu le L'hypothèse retenue est celle de la réalisation du bâtiment par la société TSP qui assure :

- le pilotage (MOE, autorisations administratives)

- la construction et le coût du bâtiment

dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Le reste à charge pour le SMD3 est

évalué à 80.000€ HT, soit 96.000€ TTC.

La pré étude de faisabilité étant réalisée, la prochaine étape consiste en la signature d'une promesse de bail emphytéotique non engageante, permettant à la SEM 24 de mener les différentes démarches administratives.

Le déroulement du projet est alors le suivant :

- Obtention des autorisations administratives et réalisation des études complémentaires,
- Obtention d'une solution de raccordement par le gestionnaire de réseau pour l'injection de la production,
- Division parcellaire par le géomètre,
- Signature du bail emphytéotique de 30 ans,
- Construction du bâtiment,
- Mise en place des ouvrages de raccordement,
- Mise en service, Soit 18 à 24 mois.

Vu la proposition de promesse de bail emphytéotique présentée par la société TSP, ci-annexé,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de construction d'une ombrière photovoltaïque sur la parcelle cadastrée section BC N°213 à Bergerac, Rue Gustave Eiffel tel que proposé par la Société TOITURES SOLAIRES DU PERIGORD,

APPROUVE la promesse de bail emphytéotique entre la Société TOITURES SOLAIRES DU PERIGORD et le SMD3, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de bail emphytéotique et à engager toutes démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 52 Voix	CONTRE : 0 Voix	ABSTENTION : 0 Voix
-----------------------	------------------------	----------------------------

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 24/02/2025

Pour extrait conforme :
Coulouniex-Chamiers le 21/02/2025

Le secrétaire de séance

Jean Pierre COLIN

Le Président

Pascal PROTANO